

Québec, le 24 août 2021



**Objet : Demande d'accès aux documents**  
N/Réf : 2021-08-11-001

Monsieur,

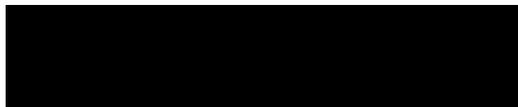
En réponse à votre demande d'accès aux documents reçue par courriel le 10 août dernier, il appert de l'analyse du dossier que nous ne pouvons y répondre que partiellement. En conséquence, vous trouverez ci-joint les informations accessibles en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) ci-après « Loi sur l'accès », concernant l'entreprise Sanimax.

Dans les documents qui vous sont transmis, vous constaterez que certains renseignements ont été caviardés conformément aux articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès. Ces articles ne nous permettent pas de donner accès à certaines informations puisqu'elles renferment des renseignements personnels, lesquels sont confidentiels au sens de cette loi.

Enfin, conformément aux articles 51 et 135 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente jours de la présente décision. Vous trouverez ci-joint les explications relatives à l'exercice de ce recours.

Pour toute information, vous pouvez contacter monsieur David Dubé, adjoint à la responsable de l'accès à l'information, par téléphone au 418 380-2136 ou par courrier électronique à [accesinformation@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:accesinformation@mapaq.gouv.qc.ca).

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Marie-Odile Koch  
Secrétaire générale et directrice de la coordination ministérielle  
Responsable de la Loi sur l'accès

**Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels**  
**(Chapitre A-2.1)**

**AVIS IMPORTANT**

Par souci d'équité envers tous les demandeurs, **depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017**, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation applique de façon intégrale le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (chapitre A-2.1, r. 3), pour toute demande de documents comportant 150 pages et plus et ce, sans regard du mode de transmission exigé par le demandeur. Pour plus de détails, consultez le [mapaq.gouv.qc.ca/accesinformation](http://mapaq.gouv.qc.ca/accesinformation).

**Article 53**

Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

**Article 54**

Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

**Article 51**

Lorsque la demande est écrite, le responsable rend sa décision par écrit et en transmet copie au requérant et, le cas échéant, au tiers qui a présenté des observations conformément à l'article 49.

La décision doit être accompagnée du texte de la disposition sur laquelle le refus s'appuie, le cas échéant, et d'un avis les informant du recours en révision prévu par la section III du chapitre IV et indiquant notamment le délai pendant lequel il peut être exercé.

**Article 135**

Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.

Une personne qui a fait une demande en vertu de la présente loi peut demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.

Ces demandes doivent être faites dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai.



Date: 2013-11-01

Heure d'arrivée: 13:00

Numéro du rapport d'inspection: 2534621

Exploitant: SANIMAX LOM INC.

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 9900 6E RUE, MONTREAL, H1C1G2, (Québec)

Raison de la visite : visite régulière (01)

Numéro de dossier: 746954 - 1

Loi sur les produits alimentaires (P-29)

### REMARQUES

En l'absence de [REDACTED], c'est [REDACTED] qui m'a fait faire le tour de l'établissement. Discussion téléphonique sur les lieux avec [REDACTED] pour vérifier où ils en sont rendus avec l'identification des camions. Il me dit qu'environ 50% des camions sont identifiés. Selon le dernier rapport, tous les camions devaient l'être au printemps. Le délai n'a pas été respecté. Voir à ce que tous les camions soient identifiés tel que demandé à l'article 7.3.8 du Règlement sur les aliments. L'assainissement des camions n'est toujours pas fait. Afin de vous conformer à l'article 7.3.9 du Règlement sur les aliments, il faut nous proposer un plan d'action pour que l'assainissement se fasse.

### IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: SONIA NOLET

Adresse: 500 BOUL. DES LAURENTIDES LOC.1645, SAINT-JEROME, J7Z4M2, (Québec)

Téléphone: 450 569-3005 poste 5313

Télécopieur: 450 569-3205

Courriel : Sonia.Nolet@mapaq.gouv.qc.ca

Un exemplaire de cet acte a été expédié par la poste à Sanimax Lom Inc., 9900 6e Rue, Montréal

Fait à SAINT-JEROME ce 2013-11-01

Signature :

[REDACTED SIGNATURE]



Date: 2013-03-20

Heure d'arrivée: 10:15

Numéro du rapport d'inspection: 2466385

Exploitant: SANIMAX LOM INC.

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 9900 6E RUE, MONTREAL, H1C1G2, (Québec)

Raison de la visite : visite autres (99)

Numéro de dossier: 746954 - 1

Loi sur les produits alimentaires (P-29)

Loi sur la protection sanitaire des animaux (P-42)

### REMARQUES

visite trimestrielle

- [REDACTED] m'a montré une affiche comportant l'inscription Viandes non Comestibles suivie des numéros de permis des sites de Québec et Montréal car les camions ne sont pas exclusifs à un site en particulier, cette affiche sera collée sur tous les camions de récupération après un grand nettoyage au printemps.
- D'autres camions appartenants à la compagnie Bessette et Boudrault pour la livraison des produits finis: Graisse animale de porc et de poulet ou graisse animale de Porc au site de Québec ou livraison directe aux clients
- Aucun assainissement des remorques n'est effectué, uniquement un nettoyage à l'eau chaude entre 63 et 65 degrés Celsius immédiatement après le déchargement
- Tous les registres sont informatisés et gardés pendant 10 ans
- Registre de récupération de sous produits de poulet et de porc et ceux d'expéditions sont fournis et vérifiés
- Le rapport de Abell Pest Control Inc pour le traitement de la vermine datant de Mars 2013 est vérifié
- une visite des installations et effectuée en compagnie de [REDACTED] le processus de transbordement et nettoyage de la remorque est constaté

### IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

**Nom de l'inspecteur:** AKILA CHENTIR

**Adresse:** 902, LEGER, SALABERRY-DE-VALLEYFIELD, J6S5A3, (Québec)

**Téléphone:** 450 371-0285 poste 223

**Télécopieur:** 450 371-6691

**Courriel :** Akila.Chentir@mapaq.gouv.qc.ca

J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport produit le : 2013-03-20

Signature :

[REDACTED]

**SIGNATURE DE L'EXPLOITANT**

Le rapport d'inspection No 2466385 a été remis à [REDACTED]

L'exploitant ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance de ce rapport.

**Signature :** [REDACTED]



Date: 2012-11-07

Heure d'arrivée: 10:07

Numéro du rapport d'inspection: 2440953

Exploitant: SANIMAX LOM INC.

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 9900 6E RUE, MONTREAL, H1C1G2, (Québec)

Raison de la visite : visite permis (08)

Numéro de dossier: 746954 - 1

Loi sur les produits alimentaires (P-29)

**REMARQUES**

A- Inspection de conformité : plan #06-054-12-B

La construction et l'aménagement de l'établissement sont réalisés selon les plans et devis soumis.

**IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR**

Nom de l'inspecteur: MUSTAFA LOUAFI

Adresse: 4260 BOUL. BOURQUE, SHERBROOKE, J1N2A5, (Québec)

Téléphone: 819 820-3011 poste 4315

Télécopieur: 819 820-3651

Courriel : mustafa.louafi@mapaq.gouv.qc.ca

J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport produit le : 2012-11-07

Signature : [REDACTED]

**SIGNATURE DE L'EXPLOITANT**

Le rapport d'inspection No 2440953 a été remis à [REDACTED]

L'exploitant ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance de ce rapport.

Signature : \_\_\_\_\_



Date: 2012-10-09

Heure d'arrivée: 10:00

Numéro du rapport d'inspection: 2349901

Exploitant: SANIMAX LOM INC.

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 9900 6E RUE, MONTREAL, H1C1G2, (Québec)

Raison de la visite : visite autres (99)

Numéro de dossier: 746954 - 1

Loi sur les produits alimentaires (P-29)

### REMARQUES

Points à corriger:

Quelques camions dont l'identification n'est pas complète. ex: numéro de permis.

Absence d'assainissement des remorques au déchargement.

Il reste à communiquer avec le service des permis pour prendre rendez-vous afin d'approuver les plans et devis.

Vous pouvez communiquer avec Line Desaulniers, chef d'équipe, pour rencontrer la direction à propos de l'assainissement des remorques. 450-972-3020

### IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: JOLÈNE LAMOUREUX

Adresse: 99, PLACE CHARLES-LEMOYNE SUITE 109, LONGUEUIL, J4K4Y9, (Québec)

Téléphone: 450 928-7400 poste 230

Télécopieur: 450 928-7795

Courriel : Jolene.Lamoureux@mapaq.gouv.qc.ca

J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport produit le : 2012-10-09

Signature : [REDACTED]

**SIGNATURE DE L'EXPLOITANT**

Le rapport d'inspection No 2349901 a été remis à [REDACTED]

L'exploitant ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance de ce rapport.

**Signature :**

[REDACTED]



Date: 2011-10-03

Heure d'arrivée: 13:15

Numéro du rapport d'inspection: 2300069

Exploitant: SANIMAX LOM INC.

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 9900 6E RUE, MONTREAL, H1C1G2, (Québec)

Numéro de dossier: 746954 - 1

Loi sur les produits alimentaires (P-29)

**REMARQUES**

Inspection régulière.

Secteur d'activité:

- Transbordement d'huile non comestible.
- Transformation de porc, poulet et sang.
- Bovin = ACIA

Produits finis:

Farine: viande et os de porc

poulet

plume et poils

sang déshydraté

Gras: porc

poulet

porc et poulet

**IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR**

**Nom de l'inspecteur:** JOLENE LAMOUREUX

**Adresse:** 99, PLACE CHARLES-LEMOYNE SUITE 109, LONGUEUIL, J4K4Y9, (Québec)

**Téléphone:** 450 928-7400

**Télécopieur:** 450 928-7795

**J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport.**

**Signature :** [REDACTED]

**SIGNATURE DE L'EXPLOITANT**

Le rapport d'inspection No 2300069 a été remis à [REDACTED]

L'exploitant ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance de ce rapport.

**Signature :** [REDACTED]



Date: 2010-11-29

Heure d'arrivée: 11:15

Numéro du rapport d'inspection: 2196355

Exploitant: SANIMAX LOM INC.

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 9900 6E RUE, MONTREAL, H1C1G2, (Québec)

Numéro de dossier: 746954 - 1

Loi sur les produits alimentaires (P-29)

### REMARQUES

Inspection régulière.

Dispose de 85 remorques.

Transformation de volailles et de porcs. Aucun bovin.

Programme de lutte contre la vermine avec PCO. 2 x semaine pour l'intérieur et 1 x mois pour l'extérieur.

Points à corriger:

Absence d'affiche désignant l'atelier de viandes non comestibles exigé par l'article 7.1.5.

7.1.5. Désignation de l'atelier d'équarrissage: L'atelier d'équarrissage doit être désigné par une affiche fixée sur la façade de l'atelier et portant, en caractères indélébiles, lisibles et apparents d'au moins 10 cm de hauteur, l'inscription «atelier de viandes non comestibles», ou, dans le cas de l'atelier où sont conditionnées exclusivement des viandes non comestibles visées au paragraphe C de l'article 7.1.1, l'inscription «atelier d'huile non comestible».

Malgré le premier alinéa, le lieu d'élimination qui reçoit des viandes non comestibles d'origine caprine ou ovine n'a pas à être désigné par une telle affiche.

Cette inscription peut être également accompagnée de l'expression «fondoir» dans le cas d'un atelier d'équarrissage exploité sous un permis de catégorie «fondoir».

L'inscription doit être en lettres grasses, de caractères et de couleur uniformes. La couleur des lettres doit être différente de celle de l'affiche.

Certains camions ne sont pas identifiés conformément à l'article 7.3.8.

7.3.8. Inscriptions sur les moyens de transport: Les bennes de camions, les remorques ou conteneurs affectés à la récupération et au transport des viandes non comestibles doivent porter, en caractères indélébiles, lisibles et apparents, d'au moins 10 cm de hauteur, sur leurs faces latérales ou sur des panneaux amovibles qui y sont fixés, l'inscription «viandes non comestibles» ainsi que les nom et adresse de l'exploitant de l'atelier d'équarrissage ou du récupérateur et son numéro de permis.

Le nettoyage et la désinfection des camions de récupération ne se fait pas avec de l'eau d'au moins 82°C comme le demande l'article 7.2.23 et 7.2.24.

7.2.23. Alimentation en eau: L'atelier d'équarrissage doit être pourvu d'un réseau d'eau potable sous pression.

Des postes d'eau chaude et froide doivent être installés et aménagés de façon à laver, nettoyer ou désinfecter, sous pression, les locaux, l'équipement, le matériel de travail et les véhicules de ramassage ou de récupération.

7.2.24. Température de l'eau chaude: L'eau chaude utilisée pour le nettoyage des locaux et de l'équipement, y compris les véhicules et le matériel de travail, doit être à une température d'au moins 82 °C.

Les registres de récupération sont envoyés directement à Québec avec le système informatique.

Nous fournir par e-mail ou fax, les documents suivant:  
registre de nettoyage et d'assainissement;  
registre d'expédition de VNC.

Document posté.

#### IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

**Nom de l'inspecteur:** JOLENE LAMOUREUX

**Adresse:** 99, PLACE CHARLES-LEMOYNE SUITE 109, LONGUEUIL, J4K4Y9, (Québec)

**Téléphone:** 450 928-7400

**Télécopieur:** 450 928-7795

**J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport.**

**Signature :**

A black rectangular redaction box covering the signature of the inspector.



Date: 2010-03-25

Heure d'arrivée: 13:00

Numéro du rapport d'inspection: 2170118

Exploitant: SANIMAX LOM INC.

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 9900 6E RUE, MONTREAL, H1C1G2, (Québec)

Numéro de dossier: 746954 - 1

Loi sur les produits alimentaires (P-29)

**REMARQUES**

La présente visite a pour but de nous montrer les installations et aussi de nous expliquer comment ça fonctionne un fondoir. Le directeur de la production [REDACTED], nous a fait faire le tour de l'usine de la réception à l'expédition en nous expliquant le procédé de transformation et ses différentes étapes.

**IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR**

**Nom de l'inspecteur:** STEPHANIE PICARD LAROCQUE

**Adresse:** 705, CHEMIN DU TRAIT-CARRE, RC 04, LAVAL, H7N1B3, (Québec)

**Téléphone:** 450 972-3020

**Télécopieur:** 450 972-3019

J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport.

**Signature :** [REDACTED]

# PERMIS

0746954-0001-01

F-001

Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29)

## ATELIER D'ÉQUARRISSAGE

**CATÉGORIE:** FONDOIR

**CONDITIONS:** NON APPLICABLE.

**NOM ET ADRESSE DE L'EXPLOITANT:**

SANIMAX LOM INC.  
9900, BOUL. MAURICE-DUPLESSIS  
MONTREAL, (Qc)  
H1C 1G1

**LIEU D'EXPLOITATION:**

9900, BOUL. MAURICE-DUPLESSIS  
MONTREAL, (Qc)  
H1C 1G1



André Lamontagne

**CE PERMIS PREND EFFET LE 2021-01-01 ET EXPIRE LE 2021-12-31**

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation



## DEMANDE DE RENOUELEMENT DE PERMIS

Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments — article 11

### ANNEXE 1.3.B

Par la présente, je soussigné.....

(en lettres moulées)

fais la demande au nom de l'exploitant (individu, société ou corporation)

Lom. Ex. Inc. 9, 900 6° rue MONTREAL P.Q. H1C 1G2

(en lettres moulées)

de renouveler le permis n° FODJ  
qui lui a été délivré sous la catégorie suivante:

TEL: 514-648-3000

FAX: 514-648-0597

1.  **Atelier d'équarrissage (catégories)**

Fondoir

Désossement

Relais

Viande crue

Conserverie animale

Préparation générale

Dépôt

Préparation spéciale

2.  **Récupération (catégories)**

Carcasse

Sous-produit

Huile

3.  **Abattoir d'animaux**

Abattoir A-1 (espèces)

Abattoir A-1B (espèce)

Bovine et porcine

Bovine

Ovine

Caprine

Abattoir A-1P (espèce)

Abattoir A-2 (espèce)

Porcine

Chevaline

Abattoir A-3

Abattoir A-4

Volailles

Faisans

Lapins

Pintades

Perdrix

Cailles

4.  **Atelier de préparation, de conditionnement, de transformation pour fins de vente en gros**

avec  ou sans  estampille.

Charcuterie générale

Préparation de viandes chevalines

Découpe et viande hachée

Préparation de pizzas

Conserves de viandes

Préparation de viandes de lièvre

Conserves de viandes de lièvre

5.  **Usine de préparation de produits marins**

Salage et séchage, salage ou séchage

Frais, congelés, semi-conserves

6.  **Atelier de conditionnement**

7.  **Atelier de saurissage**

8.  **Conserverie de produits marins**

Déc. '99

CHANGEMENTS depuis ma dernière demande:

Remorque chargée 189 - Camion Co-Go N° 345-342-363-364 - 4ve ant. ete. Trad. Série A " CASAVANT REA- peration "



signature

DIRECTEUR

fonction

Fait à Montréal

Le 11- décembre 1992

Mandat-poste

Chèque visé

en paiement des droits exigibles par la sous-section 1.3.6 du règlement

Ci-joint ou

Ordre de paiement visé tiré sur une caisse d'épargne et de crédit



Cette formule, dûment complétée et signée, doit être expédiée au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.